COMMUNE DE PALISEUL **Le 15/04/2019**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convier à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 24/04/2019 à 19h30, à la Salle des mariages de l'Hôtel de ville, Grand Place 1 à 6850 Paliseul.**

Première convocation

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-dessous :

Ordre du jour

Séance publique

1. Approbation du PV de la séance précédente – partie publique
2. Décision de l'Autorité de tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD)
3. Vérification de l'encaisse du Directeur Financier- communication

Exercice de la tutelle

4. Approbation du compte 2018 du CPAS
5. FE- comptes 2018 fabriques d'église de Paliseul et Carlsbourg : prorogation
6. Commission Locale pour l'Energie – Rapport d'activités pour l'année 2018 : prise d'acte

Finances

7. Approbation des comptes communaux– Exercice 2018
8. Règlement Redevance : stage bibliothèque
9. Subside pour l'aménagement à l'école libre de Paliseul Henri Hennequin : modification de la décision
10. Subside pour la prise en charge de la redevance AFSCA pour les 3 implantations de l'école libre Henry Hennequin : décision
11. Subside 2019 – « Badminton Club de Carlsbourg » : décision
12. Décision de rattrapage pour le second pilier des agents contractuels

Personnel

13. Engagement d'un cuisinier D2 (H/F) à 15h/sem CDI : arrêt des conditions de recrutement et du descriptif de fonction

Secrétariat Général

14. Renouvellement de la CCATM – désignation des membres et adoption du ROI
15. Création d'une régie communale autonome : modification des statuts
16. Création d'une régie communale autonome - Désignation des membres conseil d'administration : Décision
17. Régie communale autonome – Convention bipartite : Approbation
18. Création d'une régie communale autonome - Contrat de gestion : Approbation
19. Motion contre la suppression des mutualités de moins de 75.000 membres en Luxembourg : décision
20. Motion pour un seuil de vie décente : décision
21. AIVE – Secteur valorisation et propreté – Assemblée Générale : approbation des points portés à l'ordre du jour
22. Vente d'emprises de gré à gré à l'AIVE à PALISEUL : décision définitive
23. Mise en vente d'une parcelle à Paliseul : décision définitive
24. Mise en vente d'un lot de ferrailles et d'une camionnette Fiat Ducato

Marchés publics

25. Dossier 1000 «Accord-cadre de la Province de Luxembourg pour la Fourniture de matériel scolaire et de bricolage pour les écoles communales et l'AES 2019 - 2022» : approbation de l'adhésion au marché de la Province de Luxembourg
26. ORES - Marché de travaux en matière d'éclairage public : renouvellement de l'adhésion de la commune de Paliseul à la centrale d'achat ORES Assests
27. Dossier 992 « Rénovation de l'école de FRAMONT » : approbation du projet
28. Centrale d'achats IPP : centrale de solutions « Smart city » mise en place par ldelux Projets Publics : approbation de la Convention d'adhésion
29. Avenant au contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines

Département social

30. Semaine d'animation à la Halte-Garderie : Organisation – Année 2019-2024 : décision
31. Projet pédagogique/ROI – Semaine d'animations de la Halte-Garderie – Année 2019 à 2024 : décision
32. Règlement d'ordre intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés : approbation
33. Conseil Consultatif Communal des Aînés : Formation du bureau
34. Conseil Consultatif Communal des Aînés : Désignation des représentants au Conseil Consultatif Provincial des Aînés
35. Bibliothèque - Rapport financier 2018

Séance à huis clos

36. Approbation du PV de la séance précédente – partie à huis clos
37. Plan de pilotage – Ecole communale fondamentale de Fays – Paliseul – Framont
38. Plan de pilotage – Ecole communale fondamentale de Carl-Op-Ma-No
39. Plaines d'été 2019 : dérogation
40. Non-valeur facture cotisation « Je cours pour ma forme » - Printemps 2019 : approbation
41. Enseignement : désignations - ratifications

Par le Collège :

La Directrice Générale, **Le Bourgmestre,**

E. HEGYI **F. ARNOULD**

Art. L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.
Art. L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.
Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.
Art. L1122-13. § 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.
Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.
§ 2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.
Art. L1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.